

Migration et républicanisme en Allemagne

Yves Bizeul



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/152>

DOI : 10.4000/hommesmigrations.152

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2009

Pagination : 12-21

ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Yves Bizeul, « Migration et républicanisme en Allemagne », *Hommes & migrations* [En ligne], 1277 | 2009, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/152>

; DOI : 10.4000/hommesmigrations.152

Tous droits réservés

Migration et républicanisme en Allemagne

Par Yves Bizeul,
professeur à l'Institut des sciences politiques et administratives de l'université de Rostock



Le 10 septembre 1964, Armado Rodriguez, le millionième *Gastarbeiter* arrive en RFA © Dpa-Fotoreport

L'Allemagne, devenue après guerre un pays d'immigration de main-d'œuvre, a engagé dans les années 1980 un débat sur l'élaboration d'un nouveau modèle d'intégration. Soumis au poids d'un passé culturaliste, à l'héritage d'un Code de la nationalité restrictif et aux peurs d'une "*culture de référence*" imaginaire menacée par le multiculturalisme, le modèle républicain des politiques et des juges hésite. Mais le républicanisme des intellectuels, ouvert à la diversité sur le modèle anglo-saxon de la société civile, s'impose peu à peu. Aujourd'hui, la culture nationale s'affirme comme un ensemble de valeurs plurielles et malléables permettant l'intégration des étrangers.

En Allemagne, l'étrangeté de l'autre relevait autrefois de différences langagières et culturelles.⁽¹⁾ L'ancienne prédominance du culturalisme et de l'holisme s'explique, en premier lieu, par le fait qu'outre-Rhin le sentiment d'appartenir à une entité culturelle et spirituelle plus ou moins homogène précéda l'instauration tardive d'un État-nation ; parce que, en outre, les élites intellectuelles issues de la bourgeoisie ne purent que tardivement avoir accès à des responsabilités politiques.⁽²⁾ Enfin, l'Allemagne a été jusqu'à la fin du XIX^e siècle un pays d'émigration.⁽³⁾

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, le miracle économique rendit nécessaire un apport massif de main-d'œuvre étrangère. L'Allemagne de l'Ouest se transforma alors, sans en prendre véritablement conscience et sans le vouloir, en un pays d'immigration, en particulier sous l'effet de la politique de regroupement familial. Un poste de chargé du gouvernement fédéral pour l'intégration des travailleurs étrangers et de leurs familles y fut créé dès 1978.

Si l'insertion sociale des migrants, indispensable selon Thomas H. Marshall à une pleine accession à la citoyenneté⁽⁴⁾, pose moins de problèmes en Allemagne qu'en France, le nombre de naturalisations outre-Rhin resta longtemps très limité. Il est vrai que le Code de la nationalité (*Reichs- und Staatsangehörigkeitsgesetz*), en vigueur de 1913 jusqu'à fin 1999, ne facilitait guère l'accès des étrangers à la citoyenneté. Il reposait sur un droit du sang repris dans l'article 116 paragraphe 1 de la Loi fondamentale, aujourd'hui encore en vigueur.

On attendait des travailleurs dits "invités" ou "hôtes" (*Gastarbeiter*) qu'ils retournent dans leurs pays d'origine dans des délais brefs. Ils étaient considérés comme un corps étranger au cœur de la société. Le multiculturalisme prôné dans les années 1970 et 1980 par Les Verts et par une partie de la gauche allemande renforça encore la tendance à la ghettoïsation plus ou moins volontaire des migrants.

À l'époque, le multiculturalisme était présenté comme une alternative acceptable au modèle français d'intégration républicaine jugé trop étatique, trop centralisateur et surtout trop réducteur de la pluralité des modes de vie et des diverses conceptions du bien commun. On voulait faire bénéficier les immigrés d'un pluralisme devenu après guerre, en Allemagne, une valeur fondamentale. Les Allemands avaient en outre du mal à croire, en raison des stigmates de leur passé récent et d'un complexe de culpabilité, que les étrangers puissent vouloir s'identifier à leur pays. À cela s'ajoutait encore la projection sur les migrants de leur propre attachement à la dimension culturelle de la vie en société.

Le multiculturalisme présupposait une vie associative développée ainsi qu'une forte société civile. Les étrangers purent créer, dès 1964, leurs propres associations en Allemagne. À Berlin, on ne compte pas moins de cent cinquante associations turques, d'orientation religieuse ou non. Dans les grandes villes, elles négocient le

règlement des divers problèmes qui se posent avec les délégués aux questions d'immigration (*Ausländerbeauftragten*) et sont très actives dans le domaine culturel, ainsi que dans celui des activités sociales et sportives. Des fédérations d'associations représentent les migrants auprès des principaux partis politiques. C'est le cas de l'association libérale germano-turque (*Liberale Türkisch-Deutsche Vereinigung*, LTD e. V.) auprès du FDP et de l'Union germano-turque (*Deutsch-Türkische Union*, DTU) auprès de la CDU.

La montée en puissance du républicanisme en politique

L'espoir de pouvoir combiner harmonieusement, grâce au multiculturalisme, le respect de la différence culturelle de l'autre et la paix sociale a aujourd'hui fait place à une crainte prononcée de désintégration du lien social. Les médias et de nombreux politiques dénoncent à l'unisson l'existence de ghettos communautaires dans les grandes villes allemandes. On évoque en particulier comme exemples repoussoirs les quartiers de Neukölln ou de Kreuzberg à Berlin, hauts lieux de l'*Ethnic Business*, et le fait que dans certaines classes les élèves sont turcs à 70 % ou 90 %.

On critique également le manque supposé de volonté d'intégration de nombreux parents turcs. Certains enverraient leurs enfants dans leur pays d'origine afin d'éviter une scolarisation qui débouche, à terme, sur la transmission des valeurs occidentales. Près de la moitié des Turcs vivant à Berlin épouseraient des femmes issues de régions peu développées de la Turquie. Beaucoup d'entre elles ne parlent pas la langue du pays d'accueil et n'ont, de ce fait, aucun contact avec la population locale. L'interprétation pessimiste, voire apocalyptique, de ces données est certes contestée par de nombreux experts⁽⁵⁾, mais elle est très répandue dans les médias. Au multiculturalisme a succédé le slogan de l'intégration.

Dans le même temps, on constate une montée en puissance en Allemagne du républicanisme. C'est ainsi que la réforme du code de la nationalité du 1^{er} janvier 2000, menée à bien par la coalition rouge-verte avec le soutien conditionné des libéraux et des démocrates-chrétiens, a introduit dans la législation en vigueur des éléments du droit du sol, et facilite la naturalisation des migrants.

Toutefois, cette réforme a été immédiatement écornée par une CDU/CSU poussée par des considérations politiciennes, et par une aversion toute herdérienne à l'égard du mélange des cultures. Les partis de l'Union orchestrèrent en 2000 une campagne de signatures, contre l'introduction de la double nationalité et contre le

“*privilège des deux passeports*”, qui lui permit d’ailleurs de remporter les élections dans l’important *Land* de Hesse. La double nationalité étant en principe prohibée, le nombre de naturalisations de Turcs reste donc faible, car l’abandon de la nationalité d’origine peut porter préjudice à l’intéressé dans son pays d’origine, par exemple en matière d’héritage de biens immobiliers.⁽⁶⁾ L’Allemagne est l’un des pays de l’Union européenne qui compte le plus d’étrangers résidents en proportion de sa population globale.⁽⁷⁾

Il n’en demeure pas moins vrai que la conception républicaine de la nation gagne du terrain dans le pays. Le terme de patriotisme, utilisé en 2006 par les médias allemands de préférence à celui de nationalisme, pour décrire le soutien enthousiaste des Allemands à leur équipe nationale lors de la coupe du monde de football, renvoie à la tradition républicaine de la nation qui avait déjà été celle d’un Emmanuel Kant.

Les limites du modèle républicain en Allemagne

Le modèle républicain reste toutefois en Allemagne à l’état d’ébauche. C’est ce que révèlent les récents débats sur la culture dite dominante, et l’insistance sur l’intégration culturelle des migrants. L’ancien vice-président du groupe parlementaire CDU/CSU, Friedrich Merz, critiqua, en octobre 2000, le multiculturalisme et réclama une intégration des immigrés à la “*culture de référence*” allemande (*Deutsche Leitkultur*). Cette injonction souleva à l’époque un tollé et provoqua un débat passionné dans la presse et dans l’opinion publique.⁽⁸⁾ La notion de “*culture de référence*” fut mise en question aussi bien par les partisans du multiculturalisme, qui refusent toute assimilation des étrangers, que par ceux qui voient dans ce terme le retour de l’ancien démon culturaliste. Ils posèrent la question de savoir dans quelle culture dominante les migrants ont à se fondre au sein d’un pays fédéral fortement diversifié comme l’Allemagne : est-ce dans la culture des Bavarois, dans celle des Frisons ou bien des Mecklembourgeois, dans la culture des protestants ou bien des catholiques ?

Face à ces vives réactions relayées par les médias, la CDU/CSU se vit contrainte de faire machine arrière. Elle réinterpréta la *Leitkultur* dans le sens politique et républicain que lui avait donné à l’origine le créateur de ce concept, le politologue Bassam Tibi.⁽⁹⁾ Elle fut redéfinie comme un consensus sur les valeurs inscrites dans la Loi fondamentale (Constitution) et perdit, de ce fait, une bonne part de son originalité.

On crut, un temps, ce débat définitivement clos. Il ressurgit toutefois à l'occasion d'une vaste campagne médiatique sur le thème de l'intégration, abordant sous plusieurs angles des évolutions récentes : qu'il s'agisse de la prise de conscience du fait que la plupart des migrants ne retourneront pas dans leurs pays d'origine ; du comportement violent – en France, on parlerait de comportement non citoyen – de certains jeunes issus de l'immigration, étrangers ou naturalisés, et de leur haut taux d'échec scolaire⁽¹⁰⁾ ; de la montée de l'islamisme et surtout de l'évolution démographique négative de l'Allemagne qui menace, à terme, la prospérité économique et qui impose une ouverture des frontières devant permettre de combler le déficit de personnels qualifiés... L'ensemble de ces facteurs a réalimenté le débat médiatique sur la culture de référence et l'intégration.

Il est souvent difficile de savoir si ceux qui se prononcent aujourd'hui pour une intégration conséquente des migrants souhaitent leur acculturation à une culture majoritaire plus ou moins imaginaire, ou bien s'ils désirent leur donner les moyens de participer à la vie politique du pays et de s'insérer socialement. Cette question se pose en particulier concernant l'introduction récente de "tests de naturalisation" (*Einbürgerungstests*) par les *Länder*. Inspirés du modèle hollandais, ils sont sensés permettre une vérification du niveau de

La question de savoir si l'on peut être, en Allemagne, à la fois bon citoyen et musulman est au centre du débat public actuel sur l'intégration.

langue des futurs citoyens ainsi qu'une évaluation de leurs degrés d'acceptation des valeurs de la (post-)modernité (tolérance envers les homosexuels, égalité entre hommes et femmes), de leur réceptivité au fondamentalisme religieux et également de leurs connaissances de l'histoire, de la culture et de la géographie du pays d'accueil. La question de savoir si l'on peut être, en Allemagne, à la fois bon citoyen et musulman est au centre du débat public actuel sur l'intégration, même si les enquêtes sociologiques montrent que les enfants d'Italiens ont tout autant de mal à s'intégrer dans la société allemande que les enfants turcs.⁽¹¹⁾ La réponse à cette question ne peut être que négative si l'on adopte une position radicalement culturaliste, l'Allemagne demeurant, en dépit du nombre important des "actes de sorties d'Églises" (*Kirchenaustritt*) et de l'immigration, un pays imprégné de culture chrétienne et marqué par les valeurs de la modernité ou de la haute modernité.

Les affaires impliquant des musulmans se multiplient. Elles tournent principalement autour de l'enseignement de l'islam à l'école publique, des meurtres d'honneur, de la réaction aux caricatures du prophète Mohammed, de la construction de mosquées à minarets et du sacrifice rituel d'animaux. Lorsqu'au début janvier

2002, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe autorisa les bouchers musulmans à égorger leurs animaux sans anesthésie préalable, Jürgen Rüttgers, le ministre-président de Rhénanie du Nord Westphalie, estima que ce jugement était “*incompréhensible pour des gens normaux*”. Le journaliste Georg Paul Hefty critiqua lui aussi violemment cette décision de justice dans un article de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. En revanche, le Conseil central des musulmans d’Allemagne et la ministre verte de la Consommation et de l’Agriculture de l’époque, Renate Künast, la saluèrent en affirmant qu’il s’agissait là d’“*une contribution à la paix dans notre société multiculturelle*”⁽¹²⁾. Cependant, en matière de religion et de culture, les musulmans doivent souvent imposer leurs droits par la voie juridique.

Une affaire a défrayé récemment la chronique. Elle est directement liée au modèle républicain d’intégration et concerne le port du “foulard islamique” à l’école publique. Les débats français sur cette question avaient longtemps suscité l’incompréhension des Allemands. Les défenseurs du multiculturalisme s’indignaient du non-respect par la France de la diversité culturelle, tandis que les politiques de droite voyaient dans l’interdiction du foulard une atteinte inadmissible à la liberté religieuse.

La condamnation initiale de la pratique restrictive française en ce domaine se transforma en acceptation conditionnelle, lorsque les politiques allemands prirent majoritairement position pour l’intégration des migrants. Les jeunes musulmanes peuvent certes continuer à porter le foulard à l’école publique – une interdiction conduirait à les exclure du système éducatif public et donc à freiner leur intégration⁽¹³⁾ –, mais il n’en est pas de même des enseignantes. La neutralité religieuse de l’État avait jusque-là été comprise en Allemagne (surtout dans sa partie ouest) comme une neutralité ouverte et bienveillante à l’égard des religions. Aujourd’hui, on insiste sur le devoir de réserve de l’État dans ce domaine. L’administration réclame des enseignants des écoles publiques qu’ils se comportent avec discernement (*Gebot der Behutsamkeit*), de manière à ne pas heurter de front les sensibilités religieuses ou agnostiques des élèves ou de leurs parents.

Toutefois, derrière un argumentaire politique et républicain se dissimule souvent un non-dit culturaliste. Ce qu’on refuse, c’est le port de symboles islamiques à l’école publique, non celui de symboles religieux chrétiens ou juifs. Le *Land* du Bade-Wurtemberg n’a interdit, par une loi de 2003, que le seul “foulard islamique” à l’exclusion des autres symboles de ce type (en particulier du voile des nonnes et de la kippa). La ministre de la Justice FDP du Bade-Wurtemberg, Corinna Werwigk-Hertneck, précisa sans ambiguïté que si le foulard peut être interdit, c’est parce qu’il s’agit d’un symbole culturel étranger à “*l’Europe centrale*” et qu’il donne lieu à des interprétations contradictoires. Le tribunal administratif

fédéral de grande instance de Leipzig estime pour sa part, dans une décision du 24 juin 2004, que l'exhibition de symboles chrétiens est un “*réflexe culturel*” légitime et non une démonstration de foi religieuse ; et le tribunal constitutionnel du *Land* de Bavière vient de rejeter le recours d'une communauté religieuse islamique souhaitant faire déclarer inconstitutionnelle une loi bavaroise de fin 2004, laquelle interdit le voile pour les enseignantes musulmanes des écoles publiques au nom de la liberté religieuse et du principe d'égalité de traitement ; or le port de l'habit religieux des nonnes n'est pas, lui, prohibé par la loi. Il semble bien, toutefois, que le juge constitutionnel fédéral, quant à lui, ne veuille accepter l'interdiction du port du foulard qu'à la condition que soient également interdits tous les autres signes religieux. Dans le même temps, on s'efforce d'introduire des cours de religion musulmane dans les écoles publiques sur le modèle des cours de religion protestants, catholiques et juifs.

Le républicanisme libéral des universitaires allemands

Alors que les politiques et les juges oscillent encore, sous la pression de l'opinion publique, entre culturalisme et républicanisme,⁽¹⁴⁾ la plupart des universitaires allemands se prononcent clairement pour ce dernier. Ils rejettent cependant la laïcité à la française, privilégiant un modèle républicain de type anglo-saxon devant permettre de sortir élégamment du dilemme infructueux entre culturalisme et républicanisme jacobin. Ce modèle permettrait de combiner reconnaissance individuelle et collective.⁽¹⁵⁾ L'État ne doit pas interagir directement avec les communautés culturelles ou religieuses, et pas uniquement ni prioritairement avec les individus, mais avant tout avec les différents acteurs de la société civile (*Civil Society*) en particulier avec les associations sensées représenter les diverses cultures et religions (ce qui n'est pas toujours le cas dans la pratique). L'intégration ne doit pas s'accompagner d'une érosion du pluralisme culturel comme dans le modèle républicain français. On attend de l'État qu'il reconnaisse les associations culturelles et religieuses comme des acteurs à part entière d'une sphère publique pluraliste. Comme la société civile, de nos jours, une dimension sub- et transétatique de plus en plus marquée, l'intégration ne doit plus être pensée comme un phénomène uniquement national, mais aussi régional et européen.

Le modèle républicain de la société civile a, en Allemagne, au moins deux versions différentes. La première a été développée par Jürgen Habermas, la seconde est privilégiée par Dieter Oberndörfer.

Le concept habermasien de l'intégration par la société civile a le grand mérite de proposer une version entièrement actualisée du républicanisme. Habermas privilégie une lecture procédurale de la souveraineté populaire.⁽¹⁶⁾ Il se refuse à voir dans le peuple, à la suite de Rousseau, un sujet collectif homogène. Il s'agit, selon lui, d'une réalité plurielle et complexe émergeant d'un processus de discussion intersubjectif. La politique délibérative qu'il privilégie ne présuppose pas l'existence préalable d'une communauté de citoyens disposés à agir de concert, comme l'affirme Dominique Schnapper,⁽¹⁷⁾ mais l'institutionnalisation de procédures permettant aux individus issus de cultures différentes de s'entendre sur des principes et des objectifs communs. Pour Habermas, l'universalisme républicain ne devrait en aucune façon se faire assimilateur et menacer ainsi le pluralisme culturel. Le respect accordé à chacun, précise-t-il, ne doit pas se limiter aux seuls égaux, mais s'appliquer à la personne de l'autre dans son altérité. Et la position solidaire envers l'autre, compris comme l'un d'entre nous, concerne également le "nous" d'une communauté qui ne doit pas être substantielle et qui repousse sans cesse ses frontières poreuses.⁽¹⁸⁾ Walter Reese-Schäfer a souligné les points faibles de cette théorie, en particulier son caractère abstrait, surtout lorsque Habermas plaide à la suite de Dolf Sternberger pour un "*patriotisme constitutionnel*" ou pour une "*citoyenneté mondiale*".⁽¹⁹⁾ La théorie habermasienne de la discussion fait volontairement abstraction des rapports de force en n'admettant que l'obligation libre résultant de l'adhésion aux meilleurs arguments. Cette approche, bien que séduisante sur le plan intellectuel, a du mal à trouver un équivalent concret dans la réalité.

On doit toutefois faire justice à Habermas en évoquant le fait que chez lui, l'agir communicationnel émerge d'une culture politique "*imprégnée éthiquement*", le "*patriotisme constitutionnel*" impliquant à ses yeux une sélection des éléments de la tradition qui ne contrevienne pas aux principes constitutionnels. Il n'en reste pas moins vrai que l'idée d'une discussion détachée des rapports de pouvoir est une vision assez idéaliste du politique.

Le modèle de la société civile défendu par Dieter Oberndörfer nous semble davantage en phase avec la réalité.⁽²⁰⁾ Dieter Oberndörfer conçoit la société civile, à la manière de Michael Walzer,⁽²¹⁾ comme un espace d'action composé de multiples espaces d'action. Cet espace d'action commun présuppose une grande pluralité de comportements et de conceptions, même si un certain nombre de

**Pour Habermas,
l'universalisme républicain
ne devrait en aucune
façon se faire assimilateur
et menacer ainsi le
pluralisme culturel.**

principes constitutionnels fondamentaux doivent être respectés de manière impérative par tous. Pour Oberndörfer, l'intégration des migrants implique la reconnaissance par l'État de toutes les valeurs et traditions présentes sur le marché, à condition qu'elles soient compatibles avec les principes fondamentaux partagés.

La culture nationale n'est plus, dès lors, considérée comme étant une entité figée, mais comme un ensemble de valeurs interprétées et reprises de manière individuelle. La culture de la République est le creuset de conceptions du bien commun et de valeurs différentes, potentiellement concurrentes, et en perpétuelle transformation. La pleine acceptation de ce pluralisme des valeurs et de sa malléabilité est la condition principale pour une intégration réussie de personnes supposées autres. La culture de la République ne forme pas un ensemble fermé sur lui-même. Elle émerge d'une concurrence réglée favorisant l'innovation et le métissage. L'intégration n'est pas, pour Oberndörfer, une acculturation. Il s'agit bien plutôt d'un processus visant la coexistence pacifique de personnes aux convictions religieuses ou idéologiques différentes et souvent divergentes.

Alors qu'en France on cherche à repenser le républicanisme et la laïcité de manière ouverte et positive, on prend en Allemagne ses distances par rapport au culturalisme du passé, et l'on privilégie un républicanisme ouvert à la diversité et reposant sur le modèle anglo-saxon de la société civile. De ce double mouvement résulte un rapprochement des points de vue qui pourrait éventuellement conduire, à terme, à une fusion des perspectives dans ce domaine comme dans bien d'autres. ■

Notes

1. Dumont, Louis, *L'Idéologie allemande Homo Aequalis II : France-Allemagne et retour*, Paris, Gallimard, 1991.
2. Plessner, Helmuth *Die verspätete Nation*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1988 ; Norbert, Elias, *La Civilisation des mœurs*, Paris, UGE, 1982.
3. Sur l'histoire de l'immigration en Allemagne, cf. Bade, Klaus J. (dir.), *Deutsche im Ausland Fremde in Deutschland : Migration in Geschichte und Gegenwart*, Munich, C. H. Beck, 1992 ; Herbert, Ulrich, *Geschichte der Ausländerpolitik in Deutschland. Saisonarbeiter, Zwangsarbeiter, Gastarbeiter, Flüchtlinge*, Munich, C.H. Beck, 2001.
4. Marshall, Thomas Humphrey, *Citizenship and Social Class and Other Essays*, Cambridge, CUP, 1950.
5. Salentin, Kurt, "Ziehen sich Migranten in >ethnische Kolonien< zurück ?" , in Kl. J. Bade , M. Bommes , R. Münz (dir.), *Migrationsreport 2004. FaktenAnalysenPerspektiven*, Francfort-sur-le-Main/New York , Campus, 2004, p. 97-116 ; M. Granato, *Mediennutzung und Integration der türkischen Bevölkerung in Deutschland*, Berlin, Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, 2001 ; K.-H. Meier-Braun, *Deutschland, Einwanderungsland*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 2002.
6. Il existe toutefois des voies illégales pour se procurer deux passeports.
7. Selon les *Statistische Ämter des Bundes und der Länder*, 8,8 % d'étrangers vivaient en 2004 en Allemagne. 19 % des Allemands sont issus personnellement ou par leurs parents de l'immigration (Mikrozensus 2005 du *Statistisches Bundesamt*).

8. Hentges, Gudrun, "Das Plädoyer für eine 'deutsche Leitkultur' Steilvorlage für die extreme Rechte ?", in Ch. Butterwegge et al. (dir.), *Themen der Rechten Themen der Mitte. Zuwanderung, demografischer Wandel und Nationalbewusstsein*, Opladen, Leske + Budrich, 2002, p. 95-121.
9. Tibi, Bassam, *Europa ohne Identität ? Leitkultur oder Wertebeliebigkeit*, Munich, Bertelsmann Verlag, 2002.
10. Révélé en particulier par les enquêtes Pisa sur le niveau et l'échec scolaire.
11. Thränhardt, Dietrich, "Integrationsprozesse in der Bundesrepublik Deutschland Institutionelle und soziale Rahmenbedingungen", in : Forschungsinstitut der Friedrich-Ebert-Stiftung, Abt. Arbeit und Sozialpolitik (dir.), *Integration und Integrationsförderung in der Einwanderungsgesellschaft*, Bonn, 1999, p. 13-46.
12. *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 16 janvier 2002 ; *Le Monde* du 19 janvier 2002.
13. Le tribunal administratif fédéral a dispensé, en 1993, une collégienne de confession islamique des cours d'éducation physique mixtes afin d'empêcher une mise à l'écart de l'élève. Cette décision fait l'objet aujourd'hui d'une controverse.
14. Thränhardt, Dietrich, "Einwanderungs- und Integrationspolitik in Deutschland am Anfang des 21. Jahrhunderts", in Meendermann, Karin (dir.), *Migration und politische Bildung. Integration durch Information*, Münster/New York/Munich/Berlin, Waxmann, 2003, p. 11-35 ; Thränhardt, Dietrich, "Deutschland als Magnetgesellschaft. Konzepte, Erfolge und Dilemmata der Einwanderungspolitik", in Neuhaus, Helmut (dir.), *Migration und Integration. Atzelsberger Gespräche 2001. Drei Vorträge*, Erlangen, Universitätsbund Erlangen-Nürnberg, 2002, p. 9-43.
15. Bizeul, Yves, "Hospitalité et reconnaissance dans les modèles français et allemands d'intégration. Culturalisme, républicanisme et société civile en débat", in Vincent, Gilbert (dir.), *Hospitalité & Solidarité. Éthique et politique de la reconnaissance*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2006, p. 181-196.
16. Habermas, Jürgen, *Faktizität und Geltung. Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1992, p. 600 et s. (trad. : *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997).
17. Schnapper, Dominique, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.
18. Habermas, Jürgen, *Die Einbeziehung des Anderen. Studien zur politischen Theorie*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1996, p. 7 (trad. : *L'Intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998).
19. Reese-Schäfer, Walter, "Nationalstaatlichkeit und Einwanderungspolitik bei Jürgen Habermas", in Bizeul, Yves (dir.) : *Integration von Migranten. Französische und deutsche Konzepte im Vergleich*, Wiesbaden, DUV, 2004, p. 59-75.
20. Oberndörfer, Dieter, *Die offene Republik. Zur Zukunft Deutschlands und Europas*, Fribourg-en-Brigau/Bâle/Vienne, Herder, 1991 ; *Der Wahn des Nationalen*, Fribourg-en-Brigau/Bâle/Vienne, Herder, 1994.
21. Walzer, Michael, *Nation and Universe. The Tanner Lectures on Human Values*, vol. 11, Salt Lake City, University of Utah 1990 ; "Les deux universalismes", in : *Esprit*, 187/12, 1992, p. 114-133 ; *Thick and Thin : Moral Argument at Home and Abroad*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 1994.